



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du **3 mars 2025**;

Ce projet vise :

Règlement amendant le plan d'urbanisme 90-07-154 concernant l'imperméabilisation et la minéralisation des surfaces et le phénomène des îlots de chaleur

Le règlement portera le numéro 2025-02-298 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure de conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu :

Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

QUE ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 3^e jour du mois de mars 2025, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière